



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

25 JUIN 2018 – 18 H 00

COMPT E – R E N D U

Présent(e)s :

M. Alain CASONI – M. Bernard REISS — M. Emmanuel MITTAUT – Mme Geneviève TRELAT – Mme Myriam NARCISI – M. Tsamime BABA-AHMED – M. Pierrick SPIZAK – Mme Maria-Theresa CACIC – M. Marcel CONTI – Mme Emille STEINER – Mme Murielle FIORUCCI-COMPAGNONE– Mme Nicole GALLINELLA – M. Robert LOTTERIE – M. Bernard COVAREL – M. Bernard NEY– Mme Edith ANCIAUX – M. Frédéric DE BERNARDINIS - M. Bruno GUILLOTIN - Mme Cathy SARDELLI – Mme Loredana DI LUIGI – M. César TULLII – M. Guillaume PETITCLAIR

Excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Antonia PEIREIRA DA ROCHA par M. Marcel CONTI
Mme Marie-Ange COUGUILLE par Mme Geneviève TRELAT
Mme Laura RAGUGINI par M. Bernard COVAREL
M. Richard CASINELLI par Mme Maria-Theresa CACIC
Mme Martine CHILLOTTI par M. Alain CASONI
M. Sandro DI GIROLAMO par M. Bernard NEY
M. Rosario TESTA par M. Robert LOTTERIE

Secrétaire de séance :

Mme Myriam NARCISI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Myriam NARCISI, Adjointe au Maire, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable unanime sur la proposition d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour :

- Motions de soutien pour le maintien de la maternité à Mont Saint Martin.

SUPPRESSION DE DEUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable unanime sur la proposition de supprimer les points suivants de l'ordre du jour :

- Demande de subvention exceptionnelle du GASAVA,
- Demande de subvention exceptionnelle de l'UCAV.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'arrêté réglementant l'implantation des compteurs de type « Linky » sur le territoire de la commune de Villerupt.

COMMISSION URBANISME – AMÉNAGEMENT – TRANSPORTS

1. DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC « ANCIEN CHEMIN DE HELBERBERG » (3.5 ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

CONFIRME la désaffectation à l'usage du public de l'ancien chemin de Helberberg tel que désigné au plan cadastral annexé au rapport du Maire,

PROCÈDE au déclassement du domaine public communal dudit chemin de Helberberg et notamment de l'emprise cadastrée DP n°957 sur laquelle empiète une construction,

DÉCIDE de son incorporation dans le domaine privé communal, conformément à l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

2. SIGNATURE DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (8.8 ENVIRONNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme – Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21^{ème}) – 1 abstention (Ensemble pour agir 2014),

DÉCIDE d'adopter la Charte de Développement Durable du Pays-Haut Val D'Alzette annexée à la délibération et déclare démontrer qu'un développement durable exemplaire et ambitieux est possible sur un territoire périurbain, post-industriel et frontalier,

AUTORISE le Maire à signer la Charte de Développement Durable du Pays-Haut Val D'Alzette correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

COMMISSION SPORTS – LOISIRS

3. CONVENTION ANNUELLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE « FNMMS » (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention de formation professionnelle FNMNS annexée au rapport du Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

COMMISSION ENSEIGNEMENT – ENFANCE

4. CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DU COLLÈGE THÉODORE MONOD POUR L'ORGANISATION DE LA RESTAURATION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT – ÉTÉ 2018 (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à signer la convention pour l'utilisation des locaux de la cantine du collège Théodore MONOD pour l'ALSH Été 2018.

LAISSE le soin au Maire de procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

5. CONVENTIONS INTERVENANTS RÉMUNÉRÉS ET INTERVENANTS BÉNÉVOLES POUR LES ACTIVITÉS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 (AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE LES TERMES DES CONVENTIONS TYPES pour les interventions rémunérées ou bénévoles pour les activités périscolaires et extrascolaires-Année scolaire 2018/2019,

LAISSE le soin au Maire de procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

AUTORISE le Maire à signer les conventions type intervenants rémunérés et bénévoles pour les activités périscolaires et extrascolaires - Année scolaire 2018/2019,

FIXE à 25 € par heure la prestation rémunérée.

6. CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'autoriser la création d'un Conseil Municipal des Enfants dans la commune de Villerupt à la rentrée scolaire 2018/2019.

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (4.1.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

SE PRONONCE pour la création de :

- 2 postes d'adjoints administratifs à temps complet

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

8. CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF (4.2.1 PERSONNELS CONTRACTUELS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 abstentions (Ensemble pour agir 2014),

DÉCIDE le recrutement de 4 animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement des activités jeunesse,

ADOPTE l'organisation des temps de travail et des temps de repos proposée,

AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail selon le modèle annexé au rapport du Maire dès lors que les besoins du service l'exigeront,

NOTE ces emplois d'une rémunération journalière égale à 48,80 € bruts,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

9. COMPÉTENCE PETITE ENFANCE – MODIFICATION DES STATUTS (5.7 INTERCOMMUNALITÉ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 27 voix Pour (Solidarités et dynamisme – Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21^{ème}) – 2 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

APPROUVE l'extension de la prise de compétence facultative Petite Enfance par la CCPHVA à compter du 01 janvier 2019 et la modification des statuts de la CCPHVA.

10. GARANTIE D'EMPRUNTS AUPRÈS DE LA COMMUNE / SEMIV – LOGEMENTS ET LOCAL COMMERCIAL (7.3.3 FINANCES LOCALES / EMPRUNTS / GARANTIE D'EMPRUNTS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 abstentions (Ensemble pour agir 2014),

DÉCIDE d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % à la SEMIV pour le remboursement d'un contrat de prêt d'un montant total de 850 000 € destiné à financer la réhabilitation d'un immeuble, composé d'un local commercial et de 2 logements, situé rue Paul Nicou à Villerupt et souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne.

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt :850 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt :25 ans
- Périodicité :trimestrielle
- Profil d'amortissement :progressif
- Taux d'intérêt annuel :Livret A + marge de 0.70%.
- Indemnité Remboursement anticipé :3% du capital remboursé.
- *Base de calcul des intérêts :nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours.*
- *frais de dossiers forfaitaires :1000€*

DIT que la garantie est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Épargne, la Ville de Villerupt s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

11. MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) DE BRIEY – LONGWY (9.4 VŒUX ET MOTIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 5 voix Contre (Ensemble pour agir 2014) – 1 Abstention (Non-participation au vote – groupe Ensemble pour agir 2014),

se prononce favorablement au maintien du site de Longwy.

12. MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE LA MATERNITÉ A MONT–SAINT–MARTIN (9.4 VŒUX ET MOTIONS) – MOTION DÉPOSÉE PAR LE GROUPE «SOLIDARITÉS ET DYNAMISME »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme – Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21^{ème}) – 1 Abstention (non-participation au vote – groupe Ensemble pour agir 2014),

ASSURE de son soutien, l'ensemble des personnels, les organisations syndicales dans leur engagement visant à préserver et conforter l'ensemble des activités du service maternité de l'Hôtel Dieu de Mont saint Martin.

DEMANDE à l'Agence Régionale de Santé Grand Est :

- Que l'agrément de la maternité de l'Hôtel-Dieu de Mont Saint Martin soit renouvelé pour une période de 7 ans,
- Que tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service maternité soient alloués à l'établissement.

13. MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE LA MATERNITÉ A MONT–SAINT–MARTIN (9.4 VŒUX ET MOTIONS) – MOTION DEPOSÉE PAR LE GROUPE « ENSEMBLE POUR AGIR 2014 »

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme – Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21^{ème}) – 1 Abstention (non-participation au vote – groupe Ensemble pour agir 2014),

DEMANDE :

- Le maintien de la maternité de Mont-Saint-Martin
- La tenue d'une rencontre de concertation sur le territoire, entre les autorités de tutelle, les élus impliqués, et la communauté médicale ; afin que nous soit présenté le rapport remis ce jour, et que des solutions concrètes et co-construites puissent être proposées.

14. PROJET PIOT SUR LE BELVEDÈRE NORD DE MICHEVILLE – CONVENTION DE PARTENARIAT (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 abstentions (Non-participation au vote du groupe Ensemble pour agir 2014),

PROPOSE de formaliser ce partenariat selon le projet de convention joint au rapport du Maire et présenté par la CCPHVA,

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

15. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (5.3 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme – Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21^{ème}) – 1 Abstention (Ensemble pour agir 2014 – non-participation au vote),

Désigne les représentants suivants à la commission de délégation de service public, pour la totalité des procédures de délégation de service public mises en œuvre pendant la durée du mandat :

Titulaires :

- 1- M. Tsamime BABA-AHMED
- 2- M. Emmanuel MITTAUT
- 3- Mme Laura RAGUGINI
- 4- Mme Edith ANCIAUX
- 5- M. Guillaume PETITCLAIR

Suppléants :

- 1- Mme Martine CHILLOTTI
- 2- M. Bernard REISS
- 3- Mme Geneviève TRELAT
- 4- M. Bruno GUILLOTIN
- 5- M. Bernard COVAREL

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19H20.

Myriam NARCISI,
Secrétaire de séance.



Alain GASONI,
Maire.